

Communiqué de presse

Biodiversité et collectivités territoriales : un nouvel engagement en 2010 ?

- jeudi 25 février 2010 -

A l'occasion de l'année internationale de la biodiversité 2010 et à quelques jours des élections régionales, les collectivités prendront-elles de nouveaux engagements en faveur de la biodiversité ? Une étude publiée aujourd'hui par le Comité français de l'UICN (Union Internationale pour la Conservation de la Nature), en partenariat avec la Fédération des Parcs naturels régionaux, présente les actions que mettent en œuvre les collectivités dans ce domaine et ouvre des perspectives pour les renforcer et les diversifier davantage.

Les collectivités territoriales (régions, départements, communes et leurs groupements) ont un rôle majeur à jouer pour contribuer à stopper l'érosion de la biodiversité. L'échelle locale est celle de l'action, indispensable pour mettre en œuvre les mesures de préservation nécessaires, adaptées aux enjeux et spécificités des territoires.

Les collectivités se sont engagées pour la protection et la gestion du patrimoine naturel à travers la création de réserves naturelles régionales (160 dénombrées à ce jour) et de parcs naturels régionaux (44 parcs métropolitains couvrant 12% du territoire), ou encore la mise en œuvre d'une politique sur les espaces naturels sensibles qui concerne 73% des départements. Elles ont également pris des initiatives volontaires comme la création d'observatoires de la biodiversité, la préservation de corridors écologiques, ou l'élaboration de stratégies régionales pour la biodiversité.

Pour autant, ces nombreuses actions restent encore hétérogènes sur le territoire, tant dans les modes d'intervention que dans les moyens de mise en œuvre. Etant donné l'urgence de la situation, il est important que les collectivités se dotent de stratégies d'intervention sur le long terme, en dépassant les actions ponctuelles ou réalisées en fonction des opportunités. Il est également nécessaire d'améliorer l'intégration de la biodiversité dans tous les secteurs d'activités (agriculture, urbanisme, infrastructures, tourisme..) et dans les outils comme les agenda 21 locaux, les documents d'urbanisme.... La préservation de la biodiversité doit enfin s'appuyer sur l'implication active de tous les acteurs du territoire.

L'année internationale de la biodiversité et les élections régionales représentent des opportunités uniques pour que les collectivités renforcent leur engagement et affirment le rôle clé qu'elles doivent jouer pour la biodiversité de leurs territoires.

L'étude complète « *Biodiversité & Collectivités : Panorama de l'implication des collectivités territoriales pour la préservation de la biodiversité en France métropolitaine* » est téléchargeable le site www.uicn.fr

Comité français de l'UICN

Florence Clap, Chargée de Programme
florence.clap@uicn.fr
Tél : 01 47 07 71 78

Sébastien Moncorps, Directeur
sebastien.moncorps@uicn.fr
Tél : 01 47 07 78 58